

**Roland WEYL** :  
Décembre 2013

Intervention à la conférence-débat de l'ARAC et de l'IDRP « L'Europe des nations, une réalité pour demain ? »

Je vais simplement dire mon sentiment sur la question et d'abord une frustration. Il y a deux grands absents dans ce débat. Le premier sans doute parce que je suis juriste, mais aussi parce que je suis de ceux qui se battent pour dire que le droit est un combat citoyen : L'Europe fait partie du monde, qui est régi par des règles de droit international. Il n'a pas été dit un mot sur le droit international ni de la question de savoir si l'Europe est conforme au droit international ou y est contraire et, si elle y est contraire, si c'est le droit international ou l'Europe qui a tort. Cela pose quand même question. Et la réponse va être donnée par la 2<sup>ème</sup> absente bien qu'elle ait été discrètement dans certaines interventions : c'est la question de la souveraineté nationale, qui n'est pas l'exploitation de l'idéologie nationale contre la nation d'à côté, mais qui est la souveraineté populaire sur la base de la Nation. La souveraineté populaire est aujourd'hui la question centrale des institutions car elle se situe dans le gigantesque tournant de l'histoire de l'Humanité qui a commencé à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et qui se terminera peut être au 23<sup>ème</sup> ou 24<sup>ème</sup> siècle. C'est la question de savoir si l'être humain est un objet de pouvoir ou un acteur titulaire collectif du pouvoir sur la société et sur la nature. C'est le passage du pouvoir d'en haut vers le bas au pouvoir d'en bas vers le haut. La question de la souveraineté populaire est au cœur de la première grande bataille du 19<sup>ème</sup> siècle, en France pour le contenu de la démocratie quand la bourgeoisie a confisqué au peuple la révolution de 1789 et qu'il faut le lui rendre, ce qui d'ailleurs a abouti à la Commune de Paris. Et c'est parce que la 4<sup>ème</sup> République a été, même avec des insuffisances qui ont causé sa mort, la période la plus avancée des institutions en matière de souveraineté populaire, qu'elle a été tuée par le coup d'état qui est à l'origine de la 5<sup>ème</sup>. Et il ne faut pas oublier que c'est par la mise en œuvre historique de la souveraineté populaire que l'action organisée de notre peuple par ses pétitions ou ses délégations au parlement en juillet 1954 a fait basculer la majorité de l'assemblée nationale pour finir par un rejet de la communauté européenne de défense et que c'est parce qu'il y avait eu ça qu'il fallait en finir avec la 4<sup>ème</sup>. Voilà au niveau de la France mais la notion de souveraineté populaire a été promue en valeur universelle par le droit international avec la place fondamentale donnée à celle de souveraineté nationale. Je voudrais dire rapidement en quoi c'est le droit international qui a raison et ce qui ne lui est pas conforme qui a tort, Jusqu'en 1945, les relations internationales étaient régies par les rapports d'alliance, de coalition, de guerre, de traité de paix par lesquels les pouvoirs d'en haut se partageaient les peuples, les territoires, les richesses. Cela avait donné deux guerres mondiales il fallait que ça s'arrête et que ça ne recommence pas. La conscience universelle appuyée sur les peuples a créé la Charte des Nations Unies qui est la base fondatrice d'un droit international qui pour la première fois est universel et égalitaire. La Charte dit « égalité des Nations grandes et petites » et fonde un concert international qui est aujourd'hui de 193 pays ayant une égalité de droit et de pouvoir commun. La Charte des Nations Unies inverse le pouvoir sur les peuples en pouvoir des peuples. Son préambule magnifique commence par : « *Nous peuples des Nations Unies* » « *Nous* » à la première personne du pluriel, maintenant c'est NOUS les souverains, « *Nous peuples* », au pluriel, parce qu'il y a une population mondiale mais il y a des peuples différents. « *Nous peuples des Nations-Unies avons décidé d'unir nos efforts* » On remplace une logique verticale de pouvoir sur les peuples en logique horizontale de concert des peuples souverains, libres, égaux. Et en même temps Le Préambule de la Charte affirme : « *avons décidé d'unir nos efforts. En conséquence nos gouvernements ont signé la présente Charte* ». C'est-à-dire qu'elle affirme que les Etats sont les instruments

d'exercice de cette souveraineté. Quand on me dit les Etats sont souverains à l'ONU, je mets zéro car un Etat ne peut pas être souverain, c'est un instrument de souveraineté. C'est comme si dans un accident de voiture on disait « ma voiture a voulu », alors que c'est moi qui la conduis. Et les Etats sont les instruments par lesquels, à l'ONU, les peuples unissent leurs efforts. Et la Charte admet certes les organisations régionales et les prévoit mais dans le respect des principes de la Charte. C'est-à-dire des organisations régionales qui ne confisquent pas la participation de chaque peuple à toute la société mondiale. Je veux bien moi appartenir à une organisation européenne à condition que ce ne soit pas une mutilation de mon appartenance pleine et entière à une société mondiale. C'est le contraire du nationalisme, ce n'est pas du repli, c'est l'application de Jaurès « *un peu d'internationalisme éloigne de la partie, beaucoup d'internationalisme y ramène* » « *Inter-nationalisme* » Le problème, c'est qu'aujourd'hui ça ne marche pas nécessairement, je rappelle qu'une des règles de la Charte est son article 2-4 : « interdiction de recours à la force et à la menace de la force dans les relations internationales et interdiction de porter atteinte à l'autorité d'un Etat. Même l'ONU ne doit pas intervenir dans la compétence intérieure des Etats, parce que en principe l'Etat est un instrument du peuple Le principe fondamental, qui est le 2<sup>ème</sup> pilier de la Charte, est que tous les peuples ont un droit exclusif à la maîtrise de leurs affaires, ce que l'on appelle leur droit de libre disposition, maîtrise de leurs affaires sans aucune intervention étrangère avec l'obligation de respect mutuel de ce droit. Et l'Europe devrait être simplement un additif pour gérer les questions spécifiquement régionales mais en respectant nos droits : 1 - d'avoir nos propre relations avec l'Alba en Amérique du sud 2 - d'avoir nos promotions de droit social, de service public sans avoir à demander la permission aux Lituaniens ou à d'autres. Ça c'est l'exercice du principe de souveraineté nationale en droit international et il n'est pas réactionnaire. Pourquoi ça ne marche pas ? Y compris à l'ONU, car l'ONU ne l'applique pas et le viole. Parce que la Charte n'a donné au peuple que le pouvoir politique et pas économique. Pendant qu'elle était instituée étaient signés, en dehors de la Charte les accords de Bretton Woods qui réservaient la gestion économique du monde aux institutions financières internationales le FMI, l'OMC, la Banque Mondiale, qui ne font pas partie de l'ONU et qui à la différence des critères de l'ONU qui sont universalité, égalité, ne sont ni universelles ni égalitaires et le résultat c'est que les Etats au niveau national et l'ONU par le rôle qu'ils y jouent sont un peu comme un autobus qu'aurait acheté une commune. La commune achète l'autobus pour assurer la liaison avec la gare la plus proche, avec l'hôpital, l'école, embauche un chauffeur mais il y a dans le coin un gros industriel qui dit « mais il m'arrangerait bien cet autobus », il corrompt le chauffeur et l'autobus va servir à l'industriel. Eh bien le problème des Etats qu'il soit au niveau mondial ou européen est le même que quand on nous fait l'austérité pour payer au marché. On ne sait pas quelle dette, à quel marché ni pourquoi. C'est-à-dire que l'organisation économique du monde corrompt et empêche le droit international et fait que la Charte des Nations Unies, qui est un progrès historique d'une modernité extraordinaire, est encore en couveuse et ils veulent en faire un enfant mort-né. La situation est là aujourd'hui. Lors de la première guerre du Golfe, l'Egypte avait voté « pour », on lui a supprimé une dette, le Yémen avait voté « contre » on lui a supprimé un prêt. Et c'est pourquoi nous avons fait récemment avec notre Association Internationale des Juristes Démocrates une conférence internationale à Paris en mai dernier sur « l'exigence économique d'un nouvel ordre économique international ». Nous avons lancé cela en 1984 en pensant uniquement aux pays du Sud, et à ce que l'on appelait la « dette odieuse » due à l'état dans lequel ces pays étaient après le colonialisme. Aujourd'hui la dette odieuse c'est celle de la Grèce, c'est celle du Portugal, c'est la nôtre mais c'est même celle des Etats Unis. N'oublions pas que quand Obama est amené à réduire le programme de santé pour payer la dette qui autrement réduirait l'Etat américain à la faillite ça veut dire que, à des degrés différents, tous les peuples sont colonisés aujourd'hui, et que le problème est qu'il faut arriver à passer pour

les peuples du pouvoir politique au pouvoir économique. C'est une grande lutte mais il en est de leur pouvoir comme pour les droits de l'homme pour lesquels on dit qu'il y a une première génération, celle des droits civils et politiques puis une deuxième génération 2 siècles plus tard avec le préambule de la constitution française de 1946 puis en droit international avec le pacte des Nations Unies en 1966 sur les droits économiques sociaux et culturels sans lesquels on ne pourrait pas exercer les droits civils et politiques. Aujourd'hui se pose l'exigence de passer des pouvoirs politiques des peuples à leurs pouvoirs économiques souverains par de grandes coopératives mondiales (de l'eau etc.), c'est une utopie mais pas plus que l'abolition de l'esclavage et c'est une condition pour l'avenir et pour éviter les pires catastrophes mondiales. Voilà quel est le problème et celui de l'Europe c'est le même, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, toute cette pression économique réussit à récupérer l'ONU qui doit être l'endroit horizontal où les peuples se concertent, en outil vertical de pouvoir sur les peuples pour les plus grands profits des fameux marchés. Et une Europe verticale, quelle que soit la forme de cette verticalité est forcément un outil semblable, participant de la même confiscation de la concertation libre et souveraine des peuples unis pour leur développement. Cette construction Européenne, cette Europe centralisée, intégrée, quelque soit le minimum auquel serait réduite une intégration, aura toujours le même vice parce que c'est exactement le même débat que pour la réforme territoriale qui, aujourd'hui en France, met en cause le pouvoir des communes et des citoyens. C'est pourquoi l'alternative ne peut pas être dans la suprématie d'un Parlement qui, unique et commun, resterait une instance supranationale.

Il ne s'agit pas pour autant d'oublier l'Europe, mais à condition qu'elle soit un plus et pas un moins, que nous soyons à part entière dans l'organisation mondiale du concert des Nations, Un individu ne doit pas être perdu au milieu de la population mondiale, chaque individu a un droit de l'homme fondamental, c'est son droit aux droits de son peuple, avec les différences entre les peuples C'est dans cette société internationale des peuples qu'est l'avenir et pour l'Europe, l'alternative est l'abolition totale de toute forme d'intégration, ce qui n'implique pas un repli sur soi : pourquoi ne pas faire une organisation des nations d'Europe qui n'aurait aucune structure supra nationale mais qui coopérerait dans le même esprit que coopère l'ONU, et où les peuples seraient représentés par les délégués de leurs instances nationales, gouvernement et / ou Parlement national. Et, à la place de ce qui est le Parlement Européen on pourrait prévoir une sorte de Conseil Economique et Social comme celui qu'il y a au niveau international près de l'ONU, avec un rôle consultatif, et où pourraient intervenir toutes les organisations syndicales, sociales, environnementales auprès de leurs gouvernements respectifs.

L'essentiel est qu'y demeure plein et entier l'exercice de notre citoyenneté par notre Etat, l'Assemblée Générale des Nations d'Europe composée des représentants des institutions nationales de chaque peuple, pourrait seule être l'instrument de l'exercice de leur souveraineté pour une coopération régionale dans le respect de leur liberté, de leur libre disposition, de leur droit personnel au progrès sans attendre que tous se soient mis d'accord. Car s'ils font des progrès tout seul c'est exemplaire pour les autres, que l'on fasse enfin une société d'avenir qui soit vraiment la société des peuples.